

27.3.2019

B8-0222/7

Amendement 7

Eleonora Evi, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano
au nom du groupe EFDD

Proposition de résolution

ALDE, EFDD, S&D, GUE/NGL, Verts/ALE

Développements récents du scandale du «dieselgate»

B8-0222/2019

Proposition de résolution

Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

O bis. considérant que, dans l'Union européenne, les véhicules à moteur diesel génèrent environ 80 % des émissions totales de NOx dues au trafic routier; que les émissions dues aux voitures particulières à moteur diesel qui dépassent les limites d'émissions des véhicules de l'Union en conditions de conduite réelles sont responsables du décès prématuré de nombreux Européens; que le respect des limites d'émissions des véhicules de l'Union en conditions de conduite réelles pourrait permettre d'éviter chaque année au moins 5 000 décès prématurés;

Or. en

27.3.2019

B8-0222/8

Amendement 8

Eleonora Evi, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano
au nom du groupe EFDD

Proposition de résolution

ALDE, EFDD, S&D, GUE/NGL, Verts/ALE
Développements récents du scandale du «dieselgate»

B8-0222/2019

Proposition de résolution

Considérant S bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

S bis. considérant qu'aux États-Unis, où le système de recours collectif est bien développé, les victimes du scandale du «dieselgate» ont reçu entre 5 000 et 10 000 USD d'indemnisation du groupe Volkswagen, alors que dans l'Union, les consommateurs n'ont toujours pas été correctement indemnisés en dépit des efforts considérables déployés par les associations de consommateurs et de protection de l'environnement;

Or. en

27.3.2019

B8-0222/9

Amendement 9

Eleonora Evi, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano
au nom du groupe EFDD

Proposition de résolution

ALDE, EFDD, S&D, GUE/NGL, Verts/ALE

Développements récents du scandale du «dieselgate»

B8-0222/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite les États membres à éviter tout conflit d'intérêts éventuel entre les constructeurs automobiles et les services techniques chargés de tester et d'inspecter les nouveaux modèles de voitures, notamment en empêchant que les services techniques soient payés directement par les constructeurs automobiles;

Or. en

27.3.2019

B8-0222/10

Amendement 10

Eleonora Evi, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano
au nom du groupe EFDD

Proposition de résolution

ALDE, EFDD, S&D, GUE/NGL, Verts/ALE

Développements récents du scandale du «dieselgate»

B8-0222/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. souligne qu'il importe d'assurer un niveau élevé et uniforme de protection des consommateurs dans le marché unique contre toute manipulation future des constructeurs automobiles qui entraînerait des émissions supérieures aux prévisions, et invite les États membres à soutenir le développement de procédures de recours collectif équitables, abordables et rapides;

Or. en